

Département des Bouches du
Rhône

Arrondissement d'Aix en
Provence

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
de
La Fare-les-Oliviers**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil d'Administration du Centre

Communal d'Action Sociale de la

Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 13 octobre 2022

N° 2022_3_1

**Objet : APPROBATION PV 12
AVRIL 2022**

**VOTE :
UNANIMITE**

L'an deux mille vingt deux, le 13 octobre, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Fare les Oliviers, dûment convoqué conformément à l'article 48 de la Loi du 5 avril 1884, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Olivier GUIROU.**

Etaient présents :

Mr GUIROU Olivier,
Mme WECKERLIN Carine,
Mme BARATA Silvia,
Mme BAUMANN Claude,
Mme ROSMARINO Laurence,
Mme PAUL Jany,
Mme MERZOUGUI Noura,
Mme DAHMAN Hinda,
Mme CHAUVIN Anny,
Mme MOREL Anne-marie,
Mr DUMETZ Jean-Philippe,
Mr CASTELLO Patrick,

Absents :

Mme GIRAUD Alberte.

Absents donnant pouvoir :

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine –
Responsable du CCAS

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2022

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Ce dernier ne fait l'objet d'aucune observation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

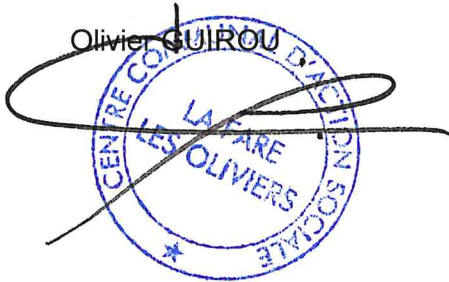
L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Olivier GUIROU



La secrétaire de séance

A blue ink handwritten signature consisting of a stylized, looped shape above a horizontal line.